



La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, dite loi « HPST », a induit de profonds changements en matière de régulation du secteur social et médico-social.

La mise en place des Agences Régionales de Santé a renforcé la nécessité de convergence des secteurs sanitaires et médico-sociaux, déjà induite par de précédents textes réglementaires.

Des acteurs des secteurs sanitaires et médico-sociaux de la Somme, ont décidé de se regrouper afin de créer l'association RESEAU GERONTO 80 créée le 03/11/2011 (JO du 01/12/2011) et dont l'objet est de :

- D'organiser un réseau de professionnels et d'acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social, s'engageant dans une démarche de coordination destinée à améliorer l'accès à l'aide et aux soins de personnes en perte d'autonomie et leurs familles.
- Contribuer à l'évolution des pratiques professionnelles et l'observation locale des situations de dépendance.
- Soutenir et/ou promouvoir toute initiative ou projet visant à favoriser la rencontre et la coordination entre acteurs du secteur gériatrique du département de la Somme afin développer l'interdisciplinarité.

L'Association est composée de membres actifs répartis en six collèges selon leurs activités :

1. Collège des établissements de santé
2. Collège des professionnels de santé (personnes physique ou Morale).
3. Collège des structures d'aide à domicile.
4. Collège des structures de soins à domicile.
5. Collège des établissements d'hébergement et services d'accueil pour personnes âgées.
6. Collège des usagers : les usagers sont représentés par les associations agréées dont l'objet inclut le soutien bénévole aux personnes âgées, aux malades et à leur entourage.
7. Collège des autres organismes œuvrant dans le champ de la coordination

Toute personne physique ou morale, de droit privé ou public, agréée et ou autorisée par une autorité de tutelle institutionnelle, agissant dans les secteurs sanitaire, social ou médico-social sur le territoire de la Somme peut demander son adhésion dans l'association.

COMPOSITION ACTUELLE DE L'ASSOCIATION

| NOM | PRENOM | ORGANISME | QUALITE | COLLEGE |
|--------------------|-------------|--|---------------------|---------|
| BONNARD | Alain | Association Soins Services | Trésorier adjoint | 4 |
| BOURBION | Aymeric | GCS HADOS | Membre actif | 4 |
| CLAIRE | Christian | SAS Cardio Urgences | Président | 2 |
| DE BUTLER D'ORMOND | Stéphan | Groupe Santé VICTOR PAUCHET | Trésorier | 1 |
| GROSSEMY | Béatrice | Association des aînés d'Acheux en amiénois | Secrétaire adjointe | 4 |
| DOS SANTOS | Isabel | GSC HENRIVILLE | Secrétaire | 1 |
| DURAND | Patrick | AMCEPIC | Membre fondateur | 2 |
| MARION | Jean Claude | France Parkinson | Membre actif | 6 |
| MASSART | Philippe | Résidence du parc des Vignes | Membre actif | 5 |
| POURRIAU | Jocelyne | CHIMR | Membre actif | 1 |
| SEROT | Jean marie | Professeur de Gériatrie | Vice-président | 2 |
| SYBILLIN | Didier | ARASSOC Picardie | Membre actif | 5 |
| GIRACCA | Thierry | Directeur Filière Gériatrique CHU Amiens | Membre actif | 1 |
| MAUGARD | Patrick | France Alzheimer Somme | Membre fondateur | 6 |
| VERHAEGEN | Sabine | OZANGE | Membre actif | 3 |
| GOURLAIN | Céline | EHPAD Vallée de la Luce | Membre associé | 5 |
| RICHARD | Alexis | Pharmacien | Membre associé | 2 |
| RABOURDIN | Romain | EHPAD Samarobriva / KORIAN | Membre associé | 5 |
| MOITIER | Julie | PALPI 80 | Membre actif | 7 |
| LEFEBVRE | Frédéric | Clinique du Campus | Membre Actif | 1 |

Le Conseil d'Administration de l'Association du 22/04/2013 a décidé d'engager une démarche de réponse à l'appel à candidature de l'Agence Régionale de Santé de Picardie pour la création d'une MAIA sur la Région de Picardie et d'autoriser le Président à déposer un dossier dans les délais impartis.

Les membres de l'association ont décidé de nommer le dispositif MAIA Somme Est. Ce dispositif est voué à s'étendre au-delà du réseau déjà constitué par les adhérents de l'association Réseau Geronto 80.

Toute personne physique ou morale, adhérente ou non au réseau Geronto 80, qui accepte d'intégrer la MAIA Somme Est doit en accepter les principes de fonctionnement énoncés ci-dessous. En outre, cette acceptation est formalisée par une lettre d'engagement adressée au Président de Geronto 80.

Chaque membre de la MAIA Somme Est s'engage à :

- Prendre en charge toute personne (ou famille) qui s'adresse à la MAIA lorsque cela relève de sa compétence.
- Si ce n'est pas le cas, à chercher une réponse au niveau des autres membres de la MAIA afin de l'orienter au mieux.
- S'interdire de laisser une demande sans réponse.
- Transmettre aux autres membres du réseau MAIA toutes informations et éléments utiles à la mise en œuvre d'une réponse adaptée à la question posée par la personne reçue.
- Assurer l'accueil et la mise en œuvre de la réponse apportée dans le total respect de la *Charte des Droits et Libertés de la Personne Âgée Dépendante*.
- Assurer la promotion de la MAIA et l'information sur son fonctionnement dans son propre réseau